

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

QU'EST-CE
que la **VAE?**

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'une certification en validant les acquis de son expérience et ses compétences tout au long de sa vie.

Quoi ?

La VAE est une voie d'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat sur la base d'une expérience, **d'une durée minimum d'un an**, en continu ou en discontinu, ayant permis d'acquérir des compétences et des connaissances à travers des situations professionnelles variées ou par un engagement dans une association.

Qui ?

Toute personne, salariée ou non salariée, bénévole..., quel que soit son âge, sa nationalité et son niveau de formation

C o m m e n t ?

Renseignez-vous auprès du centre Cnam le plus proche de votre domicile ou remplissez une fiche de contact sur le.siteDiv@ du Cnam.
OU

Accueil Intechmer - Renseignez-vous auprès de la scolarité du Cnam-Intechmer. Obtenez des précisions sur la procédure et des conseils pour cibler les formations en rapport avec votre expérience.

Qu'est ce que la VAPP ?

La validation des acquis professionnels (VAPP) permet d'**accéder directement à une formation** du Cnam sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

Plaquette VAE

[Téléchargez la fiche VAE étape par étape](#)

VAE
individuelle

le cnam
forme les talents depuis 1794



**Avec la VAE et le cnam,
j'ai transformé mon
expérience en diplôme !**

cnam.fr